

RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET ITRF : IL Y A BEL ET BIEN URGENCE.

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Lors d'un groupe de travail du 11 mai dernier, le ministère a annoncé, sans surprise et en assumant pleinement, que **les régimes indemnitaires des personnels administratifs et ITRF de l'Éducation nationale ne connaîtraient pas d'augmentation en 2026**. Avec le gel de la valeur du point d'indice et donc la non-revalorisation des rémunérations, cette annonce va entraîner une nouvelle perte du pouvoir d'achat des personnels.

Alors que les choix budgétaires contestables des dernières années avaient privilégié le régime indemnitaire (indemnité Forfaitaire ou Complément annuel Indemnitare) de certaines filières et catégories (souvent les plus élevées) au détriment d'autres (notamment les plus précaires), **les mesures 2026 vont toucher indifféremment tous·tes les agent·es**, précarisant de nouveau les catégories B et C. Telle une punition pour des personnels de moins en moins nombreux, mais pleinement investis dans leurs missions.

Le gel des rémunérations, et maintenant celui du régime indemnitaire, associé aux très faibles créations de postes 2026 **aggravent fortement le manque d'attractivité des métiers ATSS** du ministère de l'Éducation nationale.

Les groupes de travail annuels du ministère sont l'occasion pour la CGT Éduc'action de rappeler et dénoncer que :

- La part du traitement indemnitaire est anormalement de plus en plus importante dans la rémunération des personnels au détriment du traitement indiciaire.
- Cette part n'entre pas dans le calcul de la pension et pénalise les personnels.
- Le régime indemnitaire RIFSEEP reste inégalitaire puisqu'il est différent suivant les académies pour une même catégorie et suivant les filières.
- L'opacité permanente dans les académies autour des montants des régimes indemnitaires IFSE et CIA et de leurs attributions est source d'inégalités.

Face à l'urgence salariale, **la CGT Éduc'action exige des réponses immédiates en faveur de l'ensemble des agent·es de la Fonction publique**, fonctionnaires et contractuel·les avec notamment :

- Le dégel de la valeur du point et son indexation sur l'inflation,
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat au titre des années antérieures,
- La revalorisation du minimum de traitement à un moment où la smicardisation frappe les agent·es de la Fonction publique et que 356 000 d'entre elles et eux perçoivent une indemnité pour être au niveau du Smic,
- La refonte des grilles indiciaires,
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'urgence est aussi au blocage, au contrôle des prix et à la taxation des profits « énergétiques » réalisés par le Capital en cette période de guerre.

Montreuil, le 18 mai 2026